

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

20<sup>ème</sup> année - N° 3614- Lundi 06 Avril 2020 - Prix : 200 Fc

## Azali installe les comités interministériel et de coordination



Le président Azali installe le comité de coordination de la gestion du Codid19.

**TOURISME :**

### L'Etat comorien rompt avec Armada et envisage une plainte

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**Prières aux heures officielles  
Du 06 au 10 Avril 2020**

Lever du soleil:  
06h 11mn  
Coucher du soleil:  
18h 08mn

Fadjr : 04h 58mn  
Dhouhr : 12h 14mn  
Ansr : 15h 23mn  
Maghrib: 18h 11mn  
Incha: 19h 25mn



## TÉLÉCOMMUNICATION

## Le réseau de Comores Telecom victime de « sabotage »

*Le réseau de Comores Telecom connaît ces derniers temps des difficultés dans certaines régions de Ngazidja. La société pointe de doigts certains individus malintentionnés, voulant « nuire la réputation » de l'entreprise.*

Des actes de sabotages ! Ce sont les mots prononcés par les responsables de Comores Télécom pour qui, des hommes malintentionnés s'amuse à couper les câbles de son réseau. Des actes que la société dénonce fermement. « Après plusieurs vérifications, on a constaté que c'est du

sabotage », tranche Keldi Ahamada, le chef de département du Ruming. Ce dernier a cité les cas de Kafouni et de Bandamadji Domba dans le Mbadjini, où plus de 400 m de câbles ont été coupés sans intérêt.

« On coupe des câbles de la fibre optique comme ça. Pour quel intérêt ? » s'interroge-t-il celui qui a déjà sa réponse. « Avant on comprendrait que ces individus arrachaient le cuivre pour avoir de l'argent mais avec les fils de la fibre optique, il n'y a rien. Sincèrement, c'est du sabotage et on ne va pas croiser les bras ». Comores Télécom promet en effet de ne ménager aucun effort pour appré-

hender ces malfaiteurs.

Mais au même moment, la société s'est confiée à la justice divine avec sept « charifs », signe d'une résignation. « La lecture de ce Hitma est l'une de la série de mesures que la société va entreprendre. Il s'agit d'ailleurs pour sensibiliser la population de ce qui nous est arrivé mais aussi demander une aide auprès de tout le monde puisque les intérêts de Comores Telecom, c'est pour tous les comoriens », tentent-ils de rassurer, promettant au passage de mettre à contribution la nouvelle technologie dans cette traque.

Ibnou M Abdou



## SOCIÉTÉ

## Fin de la pénurie des cigarettes dans deux semaines



*C'est le premier importateur de cigarettes aux Comores, AGK, qui l'assure. Le 20 avril, il attend un conteneur de cigarettes. De quoi soulager les fumeurs qui, si par chance ils en trouvent, paient jusqu'à 4000 fc pour obtenir un paquet qui coûtait 600 Fc avant la crise sanitaire mondiale de coronavirus, cause de cette pénurie qui n'a que trop durer.*

La pénurie dont d'aucuns se plaignent mais qui est réelle dans tout le pays est sans nul doute dû à la crise sanitaire mondiale de coronavirus. Mais pour l'importateur, cette pénurie incombe aussi à la société SGO, fabricante de la cigarette Cœlacanthe, qu'AGK accuse de « concurrence déloyale ».

Qu'importe, AGK annonce attendre un conteneur de cigarettes dont Benson et Pall Mall le 20 avril prochain.

Depuis 2012 la société AGK est incontestablement le plus grand importateur de la cigarette dans le pays. Cependant son dynamisme concernant le marché s'est vu inondé non seulement par la pandémie de Covid-19 mais aussi, selon AGK, par la Société groupe d'océan (SGO) fabricante de Cœlacanthe. Pour le patron d'AGK, concurrencer la SGO était une affaire « difficile » car il se trouvait face à un concurrent « épargné des taxes douanières » imposées à l'importation du tabac en Union des Comores.

« Cette pénurie de cigarette comprend deux aspects. D'abord, AGK

importe un conteneur de cigarettes telles que Benson et Pall Mall en deux ou trois mois au lieu d'importer deux conteneurs tous les mois. Cela est due à la concurrence déloyale avec le Cœlacanthe », explique Amine Kalfan, avant de préciser que « le Cœlacanthe entrait dans le pays sans payer les taxes douanières sous prétexte qu'elle est produite localement. Et la population achète ce produit à bas prix. Puis nous nous retrouvons avec des conteneurs des cigarettes périmés avec des taxes douanières payées. Du coup on a décidé de réduire la commande pour éviter les pertes », poursuit-il, non sans accuser le Cœlacanthe de non-respect des standards sanitaires internationaux.

Kamal Gamal

## Remaniement technique du gouvernement

Suite à l'investiture des députés nouvellement élus pour la législature 2020-2025, le Président de la République a procédé à un remaniement technique de son gouvernement, par le décret en date du 04 avril dernier, en attendant son remaniement.

En effet, deux Ministres et une Secrétaire

d'état sont désormais parlementaires, respectivement M. Moustadrane Abdou, M. Abdallah Said Sarouma et Mme Chamina Mohamed.

Ils quittent donc le gouvernement, et leurs attributions respectives sont confiées à Messieurs Bianrifi Tharmidhi, Houmed Msaidie et Ahmed Ben Said Jaffar.

## Hommage à Salim Himidi

En tant que très proche de Salim Himidi dans l'action politico-idéologique incarnée par Ali Soilihi, dont l'ambition première était d'extraire les COMORES des profondeurs du fanatisme et de l'obscurantisme, en vue d'une compréhension objective des réalités du monde tel qu'il évoluait, j'exprime aujourd'hui mes sentiments très attristés à sa famille et à tous

ceux qui lui sont proches.

Féru d'idéologie marxiste-léniniste, maîtrisant le français, l'anglais et le swahili, Salim Himidi était un homme de culture. Il fut le principal animateur du PASOCO (parti socialiste comorien) dans l'engagement pour une indépendance immédiate des COMORES.

Cet engagement, avec tant d'autres, ses fonctions ministérielles, la singularité de sa personnalité lui attribuent une place importante dans nos mémoires.

Qu'ALLAH lui ouvre les portes du Paradis.

Fundi Ali Mlamali

## Rectificatif

Dans notre édition n°3613 datée du vendredi 03 avril 2020, nous avons rapporté par erreur que 17 prisonniers ont été graciés par le Chef de l'Etat. En fait il ne s'agit pas d'une mesure de grâce présidentielle, mais plutôt d'un arrêté ministériel portant « mise en liberté conditionnelle de certains condamnés ». L'article 1er de cet arrêté stipule « compte tenu de leur bonne conduite dans la maison d'arrêt de Moroni et dans l'objectif de mettre en œuvre les mesures exceptionnelles de la prévention de la pandémie du coronavirus, les personnes condamnées à des infractions autres que des crimes et d'agression sexuelles (...) sont mises en liberté conditionnelles ». Cette mesure concerne les détenus ayant accompli plus de la moitié de leur peine. La démarche a été entreprise par le procureur général, le procureur de la république et le garde des sceaux, à travers des échanges de courriers et une évaluation de la situation visant à désengorger la maison d'arrêt de Moroni.

## Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service  
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores  
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la\_gazette@comorestelecom.km

# Azali installe les comités interministériel et de coordination

*Confier à chacun sa mission et sa responsabilité dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 dans le pays, le président de la République a fait une prise de contact samedi dernier avec le comité interministériel et de la coordination dans la gestion de cette crise.*

Le chef de l'Etat a reçu samedi dernier, le comité de coordination avec les sous comités afin de faire une prise de contact dans le cadre de la gestion et de la coordination de la crise du covid-19.

Ce comité se subdivise en 7 sous-comités à savoir logistique, communication chargé des aspects sécuritaire, chargé des affaires administratives et financières, économique, scientifique et de la prise en charge.

Ils sont 35 membres à être officiellement installés.

Le porte-parole de Beit-Salam a expliqué que cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la prévention du Covid -19. Un comité interministériel est dirigé par le président lui-même, à défaut de sa présence, c'est la ministre de la santé qui présidera. Quant au comité de coordination, il est présidé par le ministre de l'éco-

nomie Houmed Msaidie, chef d'office des sous-comités.

Chaque île aura son sous-comité qui sera dirigé par les gouverneurs afin faciliter le travail. « Le but de cette prise de contact est de confier à chacun sa responsabilité au cas où la maladie s'introduit chez nous » dans les trois îles indépendantes, devait souligner Mohamed Issimaila.

Aux yeux des autorités, deux de

ces sous-comités sont très importants à savoir celui chargé de la prise en charge et le scientifique car, « c'est eux les techniciens et ils ont besoin de notre soutien étant donné qu'ils sont en première ligne dans la lutte contre le Covid-19 ». Ces sous-comités n'auront aucun repos car appelés à coordonner tous les jours pour une meilleure réactivité.

**Andjouza Abouheir**

## TOURISME :

# L'Etat comorien rompt avec Armada et envisage une plainte

*Le gouvernement comorien a décidé de suspendre le contrat de construction du complexe hôtelier sur le site Galawa-Maloudja avec le groupe Emirati d'Armada Holding du riche Mohammed Rahif Hakmi. Les retards qu'a pris le chantier depuis la signature du contrat 2017 et la pose de la première pierre il y a près de deux ans a poussé le gouvernement à prendre cette décision. Une plainte contre le groupe est envisagée.*

L'Etat comorien a mis fin au contrat qui le liait au groupe émirati Armada Holding du riche Mohammed Rahif Hakmi sur la construction de complexe hôtelier sur le site de Galawa-Maloudja. En visite sur les lieux pour constater et s'imprégner de l'avancement de ce chantier lancé depuis 2017 et dont le cout a été estimé à 50 millions de dollars, les autorités ont constaté que « rien n'a été fait ».

Joint au téléphone, le ministre de l'économie chargé du tourisme regrette que le gouvernement soit obligé d'en arriver là. Et pourtant,

assure-t-il, « nous avons tout fait pour leur faciliter le bon déroulement des travaux et au final, on constate que rien n'a été fait, et la décision est déjà prise ». Les autorités semblent catégoriques sur sa décision pour un chantier prévu de durer cinq ans pour 150 lits. Houmed Msaidie, annonçant des probables poursuites judiciaires, regrette encore une fois que le site soit paralysé pendant tout ce temps. « Nous n'avons pas vu au groupe Armada la volonté de faire. Et c'est bien regrettable pour nous tous et pour les opérateurs comoriens qui devaient travailler avec eux sur ce projet », regrette le ministre.

Même amertume pour le secrétaire d'Etat de la fonction publique et non moins responsable de projet pour qui, depuis la pose de la première pierre, aucune avancée n'a eu lieu sur le chantier. « Nous avons fait plusieurs tentatives pour les encourager à lancer les travaux notamment en construisant la route jusqu'à l'entrée de Maloudja ou en posant les transformateurs comme ils nous l'ont demandé. Et c'est cette négligence qui nous a poussé à pren-



Le site de Galawa au nord de Ngazidja.

dre cette décision », devait regretter Soilihi Djounaid.

Il se souvient au passage qu'à Paris lors de la conférence des partenaires « nous avons vanté les mérites de notre tourisme en nous appuyant sur ce site ». « Ce site est notre fleuron ! Il est le fleuron de notre économie et de notre tourisme ». C'est bien dommage au vu des promesses faites par-ci et par-là

quant à l'ampleur et la dimension de ce chantier, le nombre d'emplois qui auraient été créés et l'ouverture à une grande fréquentation touristique.

En perspectives, les autorités confient que « plusieurs entreprises chercheraient à exploiter le chantier » sans donner de noms, en revanche, elles assurent que ce ne serait pas avec le même type de contrat que le

pays souhaiterait traiter. A en prendre en considération cette rupture avec un des grands groupes internationaux, il faut déduire que la construction du complexe hôtelier sur ledit site ne se fera pas du jour au lendemain et que dans l'avenir, le pays choisira les meilleurs investisseurs.

A.O Yazid

## CONTRÔLE DES PRIX

# L'Onicor ferme un magasin à Moroni

*Dans la matinée du jeudi 2 avril, l'Onicor avec l'appui de la gendarmerie nationale a fermé un magasin de la capitale de Moroni pour non-respect des prix homologués par le gouvernement.*

À part la fermeture de ce magasin d'alimentation générale, la semaine dernière, la gendarmerie nationale a arrêté un autre revendeur avant de le déférer au parquet de la République. Djouneid Ahamada, opérant à Nioumadzaha dans le Bambao a été poursuivi pour avoir vendu du riz à un prix non-homologué, pour ne pas dire exorbitant. Il vendait du riz ordinaire à 7250 FC au lieu de 7000 FC et le riz du don japonais de 30 Kg à 11 500 FC au lieu de 8550 FC. À l'issue de son procès le mis en cause est condamné à 10 mois avec sursis avec 15.000 Fc d'amende.

« Après le discours du chef de

l'Etat, des agents de l'Onicor ont reçu le feu vert pour descendre sur le terrain vérifier l'application stricte des prix du riz dans le marché. Et on a eu l'information que ce commerçant spéculait. Nous avons enquêté de fil en aiguille jusqu'à l'attraper la main dans le sac », explique Elarif

Djabir, le chargé de communication de l'ONICOR.

Faire respecter les prix homologués est le combat du directeur général de l'ONICOR dans cette période sensible pour les Comores. Ce dernier montre que des fois, ces prix sont rarement respectés dans les



Un dépôt de stockage de l'ONICOR.

zones reculées. « C'est pour cette raison que la direction tient à mettre en garde ses clients et à les informer qu'elle ne tolérerait jamais ce genre de désordre », poursuit-il tout en appelant les commerçants à ne pas tenter d'outrepasser les mesures de la direction.

« J'informe également que des équipes sont sur le terrain pour constater ce qui se fait. Si un commerçant tente d'augmenter les prix, nous serons informés et la gendarmerie sera aussitôt saisie », prévient-il. Pour lui, les consommateurs doivent veiller à ne pas se laisser abuser par ces commerçants indécents puisqu'il s'agit d'une situation qui préoccupe la population toute entière. « Tout le monde doit dénoncer les commerçants qui agissent contrairement aux règles en vigueur », insiste-t-il.

Ibnou M. Abdou

**La Gazette des Comores**  
**Directeur général**  
 Said Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Said Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufé Maecha  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 A.O. Yazid  
 Andjouza Abouheir  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou  
 Nabil Jaffar  
**Chronique Sportive**  
 B.M. Gondet  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Mariama Hassane  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Said Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
 www.lagazettedescomores.com  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

# Coronavirus : prévenir, dépister et traiter (1ère partie)

**M**on nom est Aboubacar, je suis biochimiste de formation et ancien conseiller scientifique dans une équipe qui a eu à gérer une très grande épidémie. Je ne suis plus dans le domaine biomédical. Aujourd'hui, j'ai décidé de témoigner publiquement pour que les choses changent et s'améliorent dans la gestion du COVID-19 aux Comores.

Je tiens, avant tout, à rendre hommage à ces hommes et femmes (chercheurs, médecins, infirmiers...) qui travaillent au front dans la lutte contre cette pandémie. Une pensée à ces familles qui ont perdu un être cher et qui ne peuvent même lui dire au revoir à travers des funérailles à cause des mesures de confinement. Que ça doit être éprouvant. Un hommage particulier à ces épidémiologistes qui doivent mettre en place des mesures de prévention dans un pays qui manque de tout comme les Comores.

Au début de la crise, j'ai indiqué à un très grand ami à ma disponibilité à travailler avec les professionnels comoriens pour que notre pays soit épargné des ravages de la pandé-

mie. Je l'étais et je le suis malgré mon aversion et mon opposition profonde au régime en place à Moroni. Je m'oppose à un régime et non à un peuple. Au contraire nous rêvons tous et toutes de servir dignement notre pays. Cet ami m'a indiqué que les Comores disposent de l'expertise nécessaire pour traverser la crise et il a parfaitement raison. L'expertise à l'interne est incroyable. Avec un peu de moyens, de la discipline et surtout du leadership les Comores pourraient faire mieux que le pays de la CDC et du FDA qui m'a formé et qui m'inspire tous les jours. Voyez-vous l'échec américain est essentiellement simplement lié à un manque de leadership au niveau fédéral. Bien sûr, je ne sous-estime pas la virulence de la pandémie.

Maintenant, imaginez si cette expertise interne pouvait bénéficier en plus d'une expertise externe et diversifiée. Rassuré, je n'ai pas cherché à m'impliquer jusqu'au jour où on me rapporte les propos du ministre des affaires étrangères indiquant que les tests de dépistage du COVID-19 seront envoyés à Nairobi pour analyse. Cette phrase est une

insulte à l'État comorien et surtout à (je pèse mes mots) à tous les scientifiques comoriens partout ou nous sommes. Nous sommes devenus des grandes gueules (y compris moi-même) incapables de faire faire un test de PCR en Union des Comores alors que nous avons tous et toutes été formés dans les meilleurs universités et instituts de la planète.

J'ai recontacté mon ami qui m'a mis en contact avec sans doute l'un des meilleurs talents aux Comores en la matière. Je leur ai envoyé un document de travail que j'avais commencé à écrire. Le document est un plan qui s'intitule COVID-19-KM : prévenir, dépister et traiter (COVIDI-19-KM-PDT). Dans chacun des trois volets, des recommandations sont formulées avec de l'avance car j'avais de l'information privilégiée.

Globalement, j'avais recommandé la fermeture des frontières pour une période de 21 jours après une semaine d'avis pour permettre aux acteurs de se préparer et surtout pour permettre aux comoriens qui le souhaitent de rentrer chez eux avec un passage en quarantaine. C'est

immoral de laisser des comoriens trainer à l'étranger et dormir dehors comme des sans-abris. On ne ferme pas du jour au lendemain une frontière. Ça ne fait tout simplement pas. Et surtout on évite de créer de la confusion par des notes et circulaires contradictoires et dans une pagaille incroyable. Ces 21 jours devraient servir de période de préparation et de travail avec les autres parties prenantes :

Avec les imams, pour les impliquer (pas imposer dans un premier temps) dans la fermeture des lieux de culte et faire cesser les prières collectives.

Avec les associations civiles, pour former les ambassadeurs qui allaient silloner les villes et villages pour sensibiliser nos parents, frères et sœurs sur les mesures d'hygiène et surtout pour les sensibiliser à ne pas stigmatiser les personnes qui pourraient présenter des symptômes qui s'apparentent au COVID-19. Ce dernier n'est pas une malédiction.

Avec les associations féminines, pour les impliquer dans l'arrêt des UKUMBI et autres activités

Avec les notables, pour les

convaincre de faire cesser les Mashuhili et autres célébrations

Avec les professionnels de la santé, pour une réunion de travail et de partage de connaissances.

Durant cette réunion, j'avais recommandé d'inviter l'OMS à faire une présentation des 5 protocoles thérapeutiques actuellement en cours d'essai sous sa supervision. Pour des raisons de coût et d'efficacité, j'avais, ultérieurement, conseillé (car j'avais de l'information privilégiée venant de centres de soins) de commencer à se préparer pour appliquer le protocole de Marseille. Concrètement cela signifie de voir à relancer la production locale de l'hydroxychloroquine. Cela signifie également d'ordonner aux pharmacies de cesser la vente de l'hydroxychloroquine et l'azithromycine pour constituer des réserves stratégiques.

*Suite dans notre prochaine édition*

**Madi Aboubacar, MSc, MBA**

**UNION DES COMORES**  
MINISTÈRE DES FINANCES ET,  
DU BUDGET

**GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT**

**Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles  
(PRCI) Phase II**

**STRUCTURE D'EXECUTION DU PROJET**

**Don n°: 5900155009251 / Projet n°: P-KM-KA0-002**

**Avis d'Appel d'Offres (AAO)**

Date 16 mars 2020

Fax : (+269) 773 95 54 ; email : [prci\\_comores@yahoo.fr](mailto:prci_comores@yahoo.fr)

Avis d'Appel d'Offres

No:AON/2020/01/PRCI II/Eq-Inf-AGID-CGP-DGEME-SEP

1. Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire à travers le PRCI Phase II sous financement via un don du Groupe de la Banque Africaine de Développement sollicite des offres sous pli fermé de la part de sociétés répondant aux qualifications requises pour l'« **Acquisition et installation des équipements informatiques au profit de l'Administration Générale des Impôts et des Domaines (AGID), du Commissariat Général au Plan (CGP), de la Direction Générale de l'Énergie, des Mines et de l'Eau (DGEME) et la SEP du projet** ». Ces Fournitures sont à livrer dans les locaux de l'AGID, du CGP, DGEME-SEP/PRCI dans un délai de trois (03) mois.

2. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux de la Structure d'Exécution du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II, Quartier Malouzini-Moroni B.P : 7755 Moroni – Union des Comores ; Tél : (+269) 773 94 80 /

3. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant un paiement d'un montant non remboursable de « **Quinze mille francs (15 000) Francs comoriens** ».

4. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **14 Avril 2020 à 11 heures 00 min** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à : **Un million huit-cent-trente mille (1 830 000 KMF) francs comoriens**.

5. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **14 Avril 2020 à 11 heures 30 min** dans les bureaux du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II, Quartier Malouzini-Moroni B.P : 7755 Moroni – Union des Comores ; Tél : (+269) 773 94 80 / Fax : (+269) 773 95 54 ; email : [prci\\_comores@yahoo.fr](mailto:prci_comores@yahoo.fr).

6. Les offres doivent être valides pendant une période de 120 jours suivant la date limite de dépôt des offres.

**UNION DES COMORES**  
MINISTÈRE DES FINANCES ET,  
DU BUDGET

**GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT**

**Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles  
(PRCI) Phase II**

**STRUCTURE D'EXECUTION DU PROJET**

**Don n°: 5900155009251 / Projet n°: P-KM-KA0-002**

**Avis d'Appel d'Offres (AAO)**

Date 16 mars 2020

Avis d'Appel d'Offres  
No:2020/02/PRCI II/ Mob- AGID

1. Le Ministère des Finances et du Budget à travers le PRCI Phase II sous financement via un don du Groupe de la Banque Africaine de Développement sollicite des offres sous pli fermé de la part de sociétés répondant aux qualifications requises pour « **la fourniture, la livraison et l'installation d'un mobilier de bureaux au profit de l'Administration Générale des Impôts et des Domaines (AGID)** ». Ces mobiliers sont à livrer dans les locaux de l'AGID, dans un délai de quatre (04) mois.

2. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux de la Structure d'Exécution du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II, Quartier Malouzini-Moroni B.P : 7755 Moroni – Union des Comores ; Tél : (+269) 773 94 80 / Fax : (+269) 773 95 54 ; email : [prci\\_comores@yahoo.fr](mailto:prci_comores@yahoo.fr).

3. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant un paiement d'un montant non remboursable de « **Dix mille francs (10 000) Francs comoriens** ».

4. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **15 avril 2020 à 11 heures 00 min** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à : **Sept-cent-trente-mille (730 000 KMF) francs comoriens**.

5. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **15 avril 2020 à 11 heures 30 min** dans les bureaux du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II, Quartier Malouzini-Moroni B.P : 7755 Moroni – Union des Comores ; Tél : (+269) 773 94 80 / Fax : (+269) 773 95 54 ; email : [prci\\_comores@yahoo.fr](mailto:prci_comores@yahoo.fr).

6. Les offres doivent être valides pendant une période de 120 jours suivant la date limite de dépôt des offres.